

# Communiqué de presse

## Désert médical au Croisic : où en est-on après le conseil municipal du 21 mai ?

Aucun point n'était à l'ordre du jour de ce conseil municipal pour officialiser les intentions de la municipalité pour remettre à niveau l'offre de santé au Croisic. Ce n'est qu'en réponse à 3 questions posées par la liste Un Nouveau Cap que ce sujet a été abordé.

A une demande d'information sur la nature de l'engagement pris par un nouveau médecin libéral de s'installer au Croisic fin 2024, Mme la Maire a répondu que ce dernier avait signé une lettre d'engagement sur l'honneur et qu'il signera un contrat de bail l'été prochain.

A une demande d'information sur l'avancement des discussions avec la commune de Batz sur Mer sur un partenariat pour l'embauche de médecins salariés, Mme la maire a répondu que ces discussions n'avaient pas encore été engagées à cause des agendas respectifs des 2 maires.

A une demande d'information sur l'agenda prévisionnel des travaux d'aménagement de la maison médicale pour accueillir à court terme un nouveau médecin libéral et un médecin salarié, Mme la Maire a répondu que ces travaux étaient différés tant que les discussions avec la commune de Batz n'auraient pas abouti.



Suite à ces 3 réponses, l'association précise sa position.

Sur la 1<sup>ère</sup> réponse, l'arrivée de ce médecin libéral reste donc incertaine car, en l'absence de travaux dans la maison médicale, il n'y a pas de cabinet médical disponible pour signer un bail, sauf à résilier ou ne pas prolonger un des baux en vigueur. Les médias regorgent d'articles relatant le désistement au dernier moment de médecins faisant jouer la concurrence entre communes et optant in fine pour la plus offrante.

**L'association demande donc que la recherche de 2 médecins salariés soit engagée tant que l'arrivée du médecin libéral n'est pas devenue certaine, pour atteindre un 1<sup>er</sup> objectif de 7 médecins sur la Presqu'île avant l'objectif final de 8 médecins.**

Sur la 2<sup>ème</sup> réponse, plusieurs patients croisicais ayant consulté récemment au centre de santé de Batz rapportent que des contacts auraient été pris entre les 2 villes mais que les méthodes de la ville du Croisic auraient choqué et induit une forte réticence à tout partenariat pour l'embauche de médecins salariés.

**L'association rappelle son soutien à une solution intercommunale pour l'embauche de médecins salariés.** Toutefois, elle ne veut pas que l'installation de médecins salariés au Croisic soit reportée aux calendes

grecques faute d'accord entre les 2 communes. **Si un accord intercommunal n'est pas trouvé avant la fin juin, elle préconise l'embauche rapide de médecins salariés par la commune du Croisic.**

Sur la 3<sup>ème</sup> réponse, **l'association demande que les travaux d'aménagement de 2 cabinets médicaux supplémentaires soient engagés en urgence, car ces cabinets seront nécessaires quels que soient les statuts des médecins qui les occuperont.**

Par ailleurs, dans son communiqué de presse du 29 avril, Mme la maire a mis en cause la probité de l'association et l'a accusée d'instrumentaliser les chiffres de besoin de médecins pour exacerber l'inquiétude de la population. Mairie et association étant d'accord sur le besoin de 8 médecins pour la Presqu'île, l'accusation vise donc la répartition de ces 8 médecins entre Le Croisic et Batz. L'association s'accommodera volontiers de n'importe quelle répartition de 8 médecins effectivement présents sur la Presqu'île car les patients croisicais et les batziens sont dans le même bateau en matière de médecine. Cette accusation ridicule vise probablement à masquer le fait que la municipalité a dévoyé la vocation initiale de la maison médicale, qui était d'accueillir des médecins généralistes, en y accueillant un psychiatre et un pédiatre. Ce dernier accueil est d'autant plus surprenant que le pédiatre déjà installé à Batz était largement suffisant pour les 700 enfants des 2 communes et que le pédiatre croisicais pratique des tarifs de secteur 2 non conventionnés, plus élevés et moins remboursés qu'en secteur 1. Des travaux permettront d'aménager au chausse-pied 2 cabinets supplémentaires mais pas plus, en réduisant la salle d'attente après avoir supprimé la salle d'urgence, et d'atteindre un cumul de 4 médecins généralistes mais pas plus. L'association ne peut que regretter cette accusation mensongère de Mme la maire.

Enfin, l'association déplore la piètre qualité de l'accueil des patients dans la maison médicale, où on voit souvent des patients chercher en vain un interlocuteur pour obtenir une consultation urgente, prendre un rendez-vous ou comprendre pourquoi un médecin n'est pas là pour honorer un rendez-vous pris en bonne et due forme au préalable. **Il faut que la mairie du Croisic incite au rétablissement d'une coordination entre tous les médecins libéraux avec un secrétariat commun et s'assure de l'engagement des nouveaux médecins libéraux sur ce point avant de leur consentir un bail.**

L'association reste totalement mobilisée pour vérifier la mise en œuvre avant l'été de la validation par Mme la Maire des propositions des représentants de la mairie dans le groupe de travail, notamment l'engagement effectif des travaux de la maison médicale, la signature du bail du nouveau médecin libéral et la conclusion d'un accord avec la ville de Batz ou à défaut l'embauche de médecins salariés par la ville du Croisic.

Le samedi 25 mai 2024

L'association Actions Accès Santé